

des pensionnés comme victimes du 2 décembre. Il a voté, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Baulanger.

**CUNIER (DAVID-CHARLES-HENRY)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rhinay (Bas-Rhin), le 14 septembre 1762, mort à Bonxwiller (Haut-Rhin), le 31 octobre 1828, était ministre de la religion réformée. Il exerça sous la Révolution des fonctions administratives; président du district de Haguenau, puis du département du Bas-Rhin, il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce même département au Conseil des Cinq-Cents. Il y joua un rôle peu important, et ne prit guère la parole que pour faire hommage à l'Assemblée d'un ouvrage de Dietrich : *La description des mines*. Il siégea jusqu'en l'an VIII, et devint, après le coup d'Etat, sous-préfet de Barr (Bas-Rhin) (1<sup>er</sup> germinal). La sous-préfecture ayant été transférée à Schelestadt, Cunier resta sous-préfet de cet arrondissement pendant toute la durée de l'Empire, ainsi que pendant les Cent-Jours. La Restauration le rendit à la vie privée.

**CUNIN (ETIENNE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Bazon (Meurthe), en 1746, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Dieuze. Il fut élu, le 2 septembre 1791, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 227 voix (422 votants), député de la Meurthe à l'Assemblée législative, siégea parmi les modérés et inclina vers la droite. Cette attitude le rendit suspect en 1793. Une première fois, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et acquitté faute de preuves. A la séance de la Convention du 18 ventôse an II, des citoyens de Nancy l'ayant dénoncé à nouveau comme « persécuteur des sans-culottes », le représentant Maribon-Montant (du Gers) insista pour que Cunin « ex-législatif » fût mis en état d'arrestation. Mais l'Assemblée se borna à renvoyer la proposition au comité de sûreté générale. Le 28 floréal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Metz. Il exerçait encore cette fonction en 1806.

**CUNIN-GRIDAINE (LAURENT)**, député de 1827 à 1848, et ministre, né à Sedan (Ardennes), le 10 juillet 1778, mort à Sedan, le 19 avril 1839, fut d'abord simple ouvrier chez M. Gridaine, fabricant de draps de Sedan, qui, en raison de son intelligence, le prit pour associé, puis pour gendre. Arrivé à une haute situation commerciale et conseiller municipal de Sedan, il brigua le mandat de député dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral des Ardennes (Mézières), et fut élu, le 17 novembre 1827, par 155 voix sur 244 votants et 233 inscrits, contre M. Harmaud d'Abancourt, député sortant, 84 voix. Il prit place dans l'opposition constitutionnelle, parla pour la liberté de la presse, et contre le cautionnement, et fut des 221. Résolu, le 12 juillet 1830, par 184 voix sur 271 votants et 311 inscrits, contre 71 voix à M. de Mecqueument, il devint ardent ministériel sous le gouvernement de juillet, fut nommé conseiller général des Ardennes et président du tribunal de commerce de Sedan, et vit successivement renouveler son mandat de député, le 5 juillet 1831, dans le 3<sup>e</sup> collège des Ardennes (Sedan), par 196 voix sur

217 votants et 271 inscrits; le 21 juin 1834, par 158 voix sur 212 votants et 264 inscrits, contre 42 voix données à M. Philippoteaux; le 4 novembre 1837, par 153 voix sur 219 votants et 264 inscrits; et le 2 mars 1839. Dans ces différentes législatures, le ministre n'eut pas de champion plus dévoué que M. Cunin-Gridaine, qui fut secrétaire, puis vice-président de la Chambre, et qui se prononça contre la réunion de la Belgique à la France, pour la loi sur les crieries publiques, contre les associations, pour les fonds secrets, pour les lois de septembre, pour les lois de disjonction et de détaxation, etc. Il avait cédé, en 1834, la direction de sa maison à ses deux fils; il fut appelé à prendre le portefeuille du commerce dans le ministère Soult (12 mai 1837), et se retira, avec le cabinet, tombé sur la question de la dotation du duc de Nemours (29 février 1840). A la chute de l'éphémère cabinet du 1<sup>er</sup> mars, il reentra au ministère du Commerce (29 octobre 1840), dans le nouveau cabinet Guizot, pour n'en sortir qu'au renversement de la monarchie (23 février 1843).

Soumis à la réélection, lors de sa première entrée au ministère, il obtint un nouveau mandat législatif, le 8 juin 1839, par 165 voix sur 205 votants, contre 31 voix données à M. Canion-Gendron, et subit avec succès la même épreuve, lorsqu'il reprit le portefeuille du commerce, ayant réuni 205 voix sur 360 votants, le 5 décembre 1840, contre M. Robert, candidat libéral, 134 voix. Les élections du 9 juillet 1842, lui donnèrent 254 voix sur 370 votants et 412 inscrits, contre 109 voix à M. Paul Bacot, et celles du 1<sup>er</sup> août 1846 le maintinrent à la Chambre par 300 voix sur 329 votants et 444 inscrits. Pendant son ministère, il avait organisé l'exposition de l'industrie de 1844, pris (1846) contre la diétette de blé des mesures qu'il dut rapporter en 1847, et donna lieu à un incident de tribune au sujet de 500 actions libérées d'un chemin de fer qui lui avaient été attribuées. La révolution de Février le renversa, et le poursuivit comme les autres ministres du dernier cabinet de résistance. Mais la cour d'appel de Paris rendit un arrêt de non-lien, et M. Cunin-Gridaine reentra dans la vie privée. Il fut partie du jury international de l'Exposition universelle de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1828, officier en 1833, grand officier le 29 octobre 1843. Il a collaboré au *Dictionnaire du commerce*.

**CUNIN-GRIDAINE (ARNOULD-CHARLES)**, représentant à l'Assemblée législative de 1849 et sénateur de 1876 à 1880, fils du précédent, né à Sedan (Ardennes), le 8 novembre 1804, mort à Paris, le 24 février 1880, était manufacturier à Sedan. Il fut élu, le 13 mai 1849, représentant des Ardennes à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 7, par 24,536 voix (64,318 votants, 89,708 inscrits), et y vota le plus souvent avec la majorité sans soutenir la politique de l'Elysée. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de 1851, il se retira dans son département et devint président de la Chambre de commerce de Sedan. Il accepta, du second Empire, le 13 août 1865, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Après 1870, M. Cunin-Gridaine se rallia aux idées républicaines modérées. Il était déjà conseiller général des Ardennes pour le canton de sa ville natale, lorsqu'il fut porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec M. Toupet des Vignes, représentant sortant. Elu, le second, sénateur des Ardennes, par 403 voix sur 583 votants, il prit place au centre gauche, se prononça, en 1877, contre la

dissolution de la Chambre des députés, et soutint le ministère Dufaure. Il mourut en 1880.

**CUNIT** (JEAN-BAPTISTE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saint-Etienne (Loire), le 7 juillet 1826, mort à Saint-Etienne, le 2 janvier 1890, était avocat dans cette ville et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 janvier 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 47,881 voix (69,275 votants, 143,320 inscrits). Républicain modéré, il s'inscrivit à la réunion de la gauche, vota : pour la paix, s'abstint sur la question des prières publiques, vota : contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, pour la dissolution, contre le gouvernement du 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, et se prononça pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**CUNY** (JOSEPH-FORTUNÉ-MARIE-ANTOINE) représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Quimperlé (Finistère), le 6 novembre 1773, mort à Quimperlé le 9 mars 1845, était maire de cette ville où il exerçait la profession d'avoué. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Quimperlé le choisit, par 39 voix sur 56 votants et 98 inscrits, pour son représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il reprit, après la session, sa charge d'avoué et l'exerça jusqu'à sa mort.

**CUNY** (JOSEPH), député de 1815 à 1816, de 1824 à 1830, de 1834 à 1837 et de 1839 à 1844, né à Padoux (Vosges) le 12 janvier 1780, mort à Paris, le 16 juin 1844, appartenait à la magistrature, comme substitut du procureur du roi, quand il fut élu pour la première fois, le 22 août 1815, avec 80 voix sur 147 votants et 255 inscrits, par le collège de département des Vosges, député à la Chambre introuvable. Il y vota avec la majorité. Il fit partie ensuite de la Chambre de 1824, ayant été nommé, le 25 février, par le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral des Vosges, (Epinal), avec 110 voix sur 125 votants. Il continua de s'y montrer ardent royaliste. M. Cuny parla plusieurs fois à la Chambre en faveur des émigrés. « Il est monté aussi à la tribune, écrivait un biographe anti-ministériel, toutes les fois qu'il s'est agi de sel gemme, quoiqu'il n'en mette guère dans ses discours. Ce député a l'accent bas-lorrain ; il a cinquante six ans environ, sa taille est moyenne, il est maigre et fort laid. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il a reçu la croix d'honneur, et qu'il est ministériel. » Réélu le 17 novembre 1827, par 88 voix sur 122 votants, 164 inscrits, contre M. Champy, 34, M. Cuny ne fut pas des 221. Il reparut encore à la Chambre sous le règne de Louis-Philippe, ayant obtenu la majorité dans le collège d'Epinal : le 21 juin 1834, avec 90 voix (168 votants, 186 inscrits), contre 48 à M. Chavanne, le 2 mars 1839 avec 94 voix sur 154 votants ; et le 9 juillet 1842 avec 147 voix sur 287 votants. De 1837 à 1839, il avait cessé de faire partie de la Chambre. Il siégea à droite et vota avec l'opposition légitimiste.

**CUOCCQ** PIERRE-AGUSTIN, député de 1834 à 1837, né à Tence (Haute-Loire), le 28 avril 1778, mort en 1851, était le fils d'un propriétaire-agriculteur qui fut délégué par ses compatriotes à la Fédération du 14 juillet. A l'âge

de quinze ans, il s'engagea volontairement, et, le 22 mai 1793, il était maréchal-des-logis chef au 3<sup>e</sup> escadron du 7<sup>e</sup> hussards. Il se trouva au siège de Mayence, fit toutes les campagnes d'Italie, de l'an III à l'an V, et se retira dans ses foyers après le traité de Campo-Formio. Il devint secrétaire de l'administration cantonale, surmunière de l'enregistrement, puis clerc de notaire. Premier clerc à Lyon, de l'an VIII à l'an IX, il changea encore de direction et se tourna vers le commerce. Il commença par voyager pour une maison de Lyon, dont il devint l'associé et bientôt le chef, sous la raison Cuocq, Couturier et C<sup>o</sup>. Il ouvrit des relations commerciales avec l'Allemagne, le Levant, l'Italie et l'Espagne, importa en France le minerai de platine, ou *or blanc*, que l'Espagne seule possédait, se mit en rapport (1814) avec le savant chimiste Vauquelin, et parvint à rendre le platine aussi ductile et aussi malléable que l'or. M. Cuocq fut un des principaux actionnaires des hauts fourneaux et forges d'Alais. Officier de la garde nationale parisienne dès 1827, il fut nommé par le gouvernement de Juillet conseiller général de la Haute-Loire, et conservateur des hypothèques à Yssingeaux. Après avoir tenté une première fois en 1831, dans cet arrondissement, la fortune électorale, (il y obtint 87 voix contre 96 à Berryer, élu), puis une seconde fois le 21 juin 1834, époque à laquelle il réunit 116 voix contre Berryer 118, il entra à la Chambre des députés, après l'invalidation de ce dernier, le 6 septembre 1834. Il le remplaçait comme député d'Yssingeaux (3<sup>e</sup> collège de la Haute-Loire), avec 118 voix sur 234 votants et 259 inscrits, contre M. de Lafressange, 114. Il vota jusqu'à la fin de la session, le plus souvent avec l'opposition modérée, et ne fit pas partie d'autres législatures, bien qu'il se fût porté candidat aux élections du 1<sup>er</sup> août 1846 : il n'obtint, cette fois, que 80 suffrages contre 272 à l'élu, M. de Lafressange.

**CURÉ** (LOUIS-JEAN-AMBOISE-GUSTAVE), député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Port-Louis (Ile de la Réunion), le 29 juin 1799, mort à Bordeaux (Gironde), le 13 mars 1876, vint en France en 1809 et, ses études terminées, alla résider à Bordeaux. Il s'y fixa tout à fait en 1828, après avoir fait un voyage aux Etats-Unis et un autre à l'Ile de France. Elu (1831) capitaine de la garde nationale de Bordeaux, il devint membre (1834) du conseil municipal, adjoint (1840), chevalier de la Légion d'honneur (1845), et réunit un assez grand nombre de voix, comme candidat de l'opposition, aux élections législatives de 1839 et de 1846. En février 1848, M. Curé était chef de bataillon de la garde nationale. Il reprit ses fonctions municipales le 11 mai 1848, et fut bientôt nommé maire de Bordeaux ; il resta à ce poste jusqu'au 19 mars 1849. Républicain modéré, il faisait partie du conseil général de la Gironde, lorsque le décret présidentiel qui imposait le serment (1851) ne lui permit pas de conserver son mandat. Il rentra alors dans la vie privée. Le 22 juin 1857, M. Curé aborda de nouveau la politique. Candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Gironde, il fut élu par 9,336 voix (17,424 votants, 31,560 inscrits), contre 7,622 à M. Montané. Il siégea d'abord dans la petite minorité démocratique du Palais-Bourbon, puis se rallia au gouvernement impérial, dont il devint le candidat officiel, le 1<sup>er</sup> juin 1863 : il ne fut réélu qu'à une faible majorité, 11,285 voix contre 8,901 à M. Lavertujon, 3,716 à M. Dufaure et

269 à M. Hermitte, sur 24,300 votants et 40,265 inscrits. Il vota dès lors avec la majorité, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur.

**CURÉE** (JEAN-FRANÇOIS, COMTE DE LA BÉDISSIÈRE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal et membre du Sénat conservateur, né à Pézenas (Hérault), le 21 décembre 1756, mort à Pézenas, le 11 avril 1835, était propriétaire à Saint-André (Hérault), au moment de la Révolution. L'adhésion qu'il donna aux idées nouvelles le fit nommer, en 1790, membre du directoire du département, et le fit élire, le 6 septembre 1791, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 383 voix sur 450 votants. Il prit place dans la majorité mais sans jouer aucun rôle dans cette Assemblée. Réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 3<sup>e</sup> sur 9, avec 365 voix sur 485 votants, il siégea obscurément parmi les modérés et répondit, dans le procès de Louis XVI, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et la déportation à l'époque de la paix. » Après la session, il revint dans son département, la loi du 10 mai 1790 ayant interdit le séjour de Paris aux ex-constitutionnels non pourvus d'emplois publics. En janvier 1797, il adressa à ce sujet une réclamation au Conseil des Cinq-Cents, et, l'année suivante (24 germinal an VI), vint siéger lui-même dans ce Conseil comme député de l'Hérault. Après l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, l'Assemblée décida, sur sa motion, que le nom des victimes serait maintenu sur la liste des députés, et qu'à chaque appel nominal, il serait répondu : « Que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche ! » Il protesta contre la déclaration de la patrie en danger, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal. Il appuya l'organisation des tribunaux spéciaux, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et, le 4 floréal, demanda à faire une motion d'ordre, et proposa que le gouvernement de la République fût confié à un empereur héréditaire en la personne de Napoléon Bonaparte. « Hâtons-nous, mes chers collègues, dit-il, de demander l'hérédité de la suprême magistrature ; car, en votant l'hérédité d'un chef, comme disait l'Iliade à Trajan, nous empêcherons le retour d'un maître. Le siècle de Bonaparte est à sa quatrième année, et la nation veut un chef aussi illustre que sa destinée. » La motion fut votée, et son auteur fut promu (25 prairial suivant) commandeur de la Légion d'honneur. L'Empereur le fit entrer au Sénat conservateur, le 14 août 1807, après la suppression du Tribunal, et le créa, le 15 juin 1808, comte de la Bédissière. La chute de l'Empire (1814) le rendit à la vie privée. Curée avait la réputation d'un helléniste distingué.

**CURIAL** (FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) en 1740, mort à Saint-Pierre-d'Albigny, le 28 janvier 1801, était un des premiers avocats de Chambéry au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint juge au tribunal civil du département du Mont-Blanc, et fut élu, le 24 germinal an VI, député du Mont-Blanc au Conseil des Anciens. Secrétaire de l'Assemblée (floréal an VII), il parla contre

le projet d'organisation du département du Léman, fit une motion d'ordre sur le régime hypothécaire (3 messidor an VI), et prit la parole sur l'organisation judiciaire (9 ventôse an VII). Il sortit du Conseil en l'an VIII, et mourut peu après.

**CURIAL** (PHILIBERT-JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-JOSEPH, COMTE), pair de France, fils du précédent, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) le 21 avril 1774, mort à Paris le 30 mai 1829, s'engagea en 1793 dans le bataillon des Allobroges envoyé dans le midi contre les fédéralistes ; il y devint capitaine, et fit la campagne d'Égypte, où il passa chef d'escadron (1799). Colonel du 88<sup>e</sup> de ligne en l'an XII, membre de la Légion d'honneur (16 frimaire de la même année), officier du même ordre (25 prairial), il gagna à Austerlitz le grade de colonel-major des chasseurs à pied de la garde, se distingua à Eylau où il fut nommé colonel-commandant, et à Friedland où il passa général de brigade (2 juillet 1807). Oréé baron de l'Empire, le 6 juin 1808, promu général de division en 1809, il fit les campagnes de Russie, de Saxe et de France, et se battit vaillamment à Vaux-Champs et à Craonne. L'Empereur le créa comte de l'Empire, le 22 mars 1814 ; quinze jours après, Curial adhéra à la déchéance de l'Empereur, et reçut de la Restauration les titres et dignités de pair de France (4 juin 1814), de chevalier de Saint-Louis (22 juin), de grand-officier de la Légion d'honneur (14 juillet), de commandant de la 19<sup>e</sup> division militaire. Pendant les Cent-Jours, Curial revint sous les drapeaux de l'Empereur, fut employé à l'armée des Alpes sous les ordres de Suchet, et, après Waterloo, fut nommé par Louis XVIII grand cordon de la Légion d'honneur (14 juillet 1815), réintégré à la Chambre des pairs où il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et fait inspecteur général d'infanterie. Lors de la guerre d'Espagne (1823), il reçut le commandement de la 5<sup>e</sup> division qui opérait en Catalogne, donna de nouvelles preuves de valeur militaire à l'affaire de Modinos-del-Rey (9 juillet), et maintint le blocus de Barcelone. Il mourut des suites d'une chute faite au sacre de Charles X. La ville de Paris a donné son nom à une rue du quartier de Belleville, en souvenir de sa belle défense des buttes Chaumont en 1814.

**CURIAL** (NAPOLEON-JOSEPH, COMTE), fils du précédent, pair de France, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849 et sénateur du second Empire, né à Paris le 9 janvier 1809, mort à Paris le 22 septembre 1861, fut admis dans les pages de Louis XVIII, entra, à seize ans, à l'École de Saint-Cyr, et en sortit, deux ans après, sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde royale. Il fit partie de l'expédition d'Alger, s'y distingua, et y gagna les épaulettes de lieutenant et la croix de la Légion d'honneur. Démissionnaire après les journées de juillet, il se retira dans ses propriétés aux environs d'Alençon, et s'occupa d'agriculture et de l'élevé des chevaux. Le 23 mars 1835, il fut admis à titre héréditaire à la Chambre des pairs, devint membre du Conseil général de l'Orne, maire d'Alençon (1843), où il reçut le duc et la duchesse de Nemours, et obtint d'eux que leur premier fils prendrait le nom de duc d'Alençon. Révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement provisoire, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Orne à l'Assem-

liée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 11, par 53,062 voix (le chiffre des votants et des inscrits manque au procès-verbal des élections). Il siégea à droite, fit partie des comités de la guerre et de l'administration départementale et communale, et vota pour le maintien du cautionnement des journaux, contre le droit au travail, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour le remplacement militaire, pour la proposition Râteau, contre la diminution de l'impôt du sel, pour la suppression des clubs. Réélu par le même département, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 38,288 voix sur 94,068 votants et 120,090 inscrits, il soutint fidèlement la politique du prince-président, vota pour les lois sur l'enseignement, contre le suffrage universel, pour l'expédition romaine, après le coup d'Etat de décembre fit partie de la commission consultative, et figura, le 26 janvier 1852, sur la première liste des nouveaux sénateurs. Le gouvernement le nomma, le 19 mai suivant, membre du Conseil supérieur des haras. A la Chambre haute, il fit partie de la commission du sénatus-consulte de la liste civile, de la commission des pétitions, etc., mais l'état de sa santé le tint souvent éloigné de son siège sénatorial.

**CURMER** (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE), député de 1837 à 1839, né à Darnetal (Seine-Inférieure), le 11 novembre 1782, mort à Rouen (Seine-Inférieure), le 30 octobre 1870, négociant et propriétaire à Saint-Martin-de-Boscherville, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 2<sup>e</sup> collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 280 voix sur 546 votants et 599 inscrits. Il se fit peu remarquer dans la législature. Tous ses votes, jusqu'en 1830, furent acquis au ministère.

**CURNIER** (MARIE-PIERRE-LAURENT-JEAN-CHARLES), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Valence (Drôme), le 2 juillet 1817, mort à Valence, le 27 janvier 1869, était adjoint au maire de sa ville natale, lorsque ses opinions démocratiques le firent placer, au lendemain de la révolution de février, à la tête de la municipalité, puis de l'administration du département de la Drôme comme commissaire du gouvernement provisoire. L'opposition des partis hostiles à la République le força à donner sa démission; mais il fut élu représentant du peuple, le 6<sup>e</sup> sur 8, par le département de la Drôme, aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée constituante, avec 33,508 voix (76,065 votants, 92,501 inscrits). Membre du comité de l'instruction publique, il siégea à gauche et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour l'annuité, contre l'interdiction des clubs, etc. Il fut réélu par le même département représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 7, avec 43,330 voix (67,889 votants, 94,136 inscrits), et combattit, dans les rangs de la minorité républicaine, la politique de la majorité et celle du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il se prononça contre l'expédition romaine, contre les lois de répression, sur l'instruction publique, le suffrage universel, la

presse, le droit de réunion, etc. protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et retourna dans la vie privée. Sous l'Empire, M. Curnier fut, sans succès, le candidat de l'opposition démocratique aux élections du Corps législatif le 22 juin 1857 : il réunit 2,053 voix dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Drôme contre le candidat officiel, M. Monier de la Sizeranne, élu par 17,700 voix.

**CURNIER** (DOMINIQUE-LÉONCE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Nîmes (Gard), le 22 novembre 1813, était fabricant de châles et soieries dans cette ville, et appartenait à la famille Sibour. Il reçut la décoration de la Légion d'honneur, devint président du tribunal de commerce, et membre du conseil d'arrondissement. Le 29 février 1852, il fut élu, comme candidat officiel du gouvernement, député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Gard au Corps législatif, par 13,271 voix (23,030 votants, 40,878 inscrits), contre MM. Emile Canye, 3,770, Octave Troupel, 3,254, Elzéar de Moynier, 2,094, et Jean Tur, 937. « Dire que son napoléonisme se perd dans la nuit des temps serait exagéré, écrivait-on alors à son sujet; il soutint même fortement la candidature de M. le général Cavaignac au préjudice de celle de Louis-Napoléon. Neveu de monseigneur l'archevêque de Paris, il est probable qu'il se tiendra au Corps législatif dans une sage réserve, et au besoin votera avec indépendance. » Il prit part cependant au rétablissement de l'Empire et vota, jusqu'en 1857, avec la majorité dynastique. Il fut ensuite recevoir général des finances successivement dans le Gard, dans le Bas-Rhin, et dans le Pas-de-Calais. M. Curnier a été admis à la retraite comme trésorier-payeur général, le 8 mai 1879. Il est l'auteur d'un ouvrage sur le *Cardinal de Retz et son temps*, étude historique et littéraire (2 volumes.)

**CURT** (LOUIS, CHEVALIER DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né en 1722, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée. Du 20 mars 1770 au 9 juin 1782, il fut « capitaine à la suite des troupes coloniales de la Guadeloupe. » Employé comme officier parlementaire dans les îles anglaises et dans les affaires qui intéressaient le gouvernement et l'administration, il passa en France, à la fin de 1782, pour raison de santé, fut nommé, le 8 août 1784, premier commissaire pour la vérification du papier-monnaie aux îles de France et de Bourbon, et, en 1789, désigné par la Guadeloupe comme député aux Etats-Généraux. Il se déclara en faveur des idées nouvelles, offrit en don patriotique la moitié de son revenu sur le trésor royal, et rédigea, le 27 novembre, un pressant appel à ses collègues de l'Assemblée pour les inviter à former un comité des colonies, « composé de vingt membres, pris dans cette honorable assemblée. » — « Vous penserez, sans doute, écrivait-il, qu'il doit être mi-partie de colons et mi-partie de négociants; parce que les colonies étant destinées à opérer la consommation du superflu du royaume, et à accroître la richesse nationale par le moyen des échanges, les négociants et les colons sont entre eux les seuls légitimes contradicteurs. Je dirai plus, messieurs : eux seuls sont en état d'instruire votre religion, et de vous présenter les meilleures vues sur toutes les parties de ce grand ensemble... » (*Motion de M. de Curt, député de la Guadeloupe, au nom des colonies réunies.*) L'auteur de la motion exposait ensuite le programme des travaux du futur co-

mité et énumérait les sacrifices que la France, reçoit journellement des colonies. « Vous êtes, ajoutait-il, la première nation de l'univers qui ait admis ses colonies à l'honneur d'être membres du Corps législatif. Nous avons senti vivement le prix d'un acte de justice dont l'éloge commença à vous. Mais n'est-ce pas vous prouver notre gratitude d'une manière qui se rapproche de vos principes, que de vous dévoiler les ressources que vous devez tirer de nos richesses, et de nous soumettre plus que jamais à vous les conserver par des sacrifices?... Laissez donc aux colons réunis, aux négociants, le soin de vous éclairer sur leurs besoins; ordonnez qu'ils travaillent eux-mêmes au Code qu'ils pensent convenir le mieux à leur situation. » De Curt s'occupa lui-même activement de toutes les questions intéressant la marine et les colonies, fit un rapport sur l'organisation de l'armée navale, un autre sur l'insurrection des équipages du *Patriote* et du *Léopard*, et se défendit, le 20 septembre 1790, contre les accusations de Gony d'Arcy, qui dans une lettre adressée à ses commettants, lui avait reproché de mal servir les intérêts des colonies. Il fit rendre plusieurs décrets : sur les dépenses de l'expédition des Iles du Vent, sur les travaux du port de Cherbourg, etc.

**CURZAY** (FRANÇOIS-BOCESLAS-CASIMIR DUCAL DE CHASSENON, VICOMTE DE), député de 1820 à 1830, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 5 mars 1780, mort au château de Curzay (Vienne), le 31 août 1842, entra dans la carrière administrative et fut d'abord auditeur au Conseil d'Etat. Le gouvernement de la Restauration le nomma sous-préfet de Ploërmel, et ensuite préfet des Deux-Sèvres ; il eut pour successeur dans ce poste M. Poyféré de Céré. Le 13 novembre 1820, il fut élu par 157 voix sur 184 votants, député de la Vienne, au collège de département ; il vota à la Chambre avec le gouvernement, qu'il servit aussi pendant la législature, comme préfet des Côtes-du-Nord (9 janvier 1822) et préfet de la Vendée (26 juin). Réélu député le 6 mars 1824, par 161 voix sur 188 votants, et le 24 novembre 1827, par 83 voix sur 146 votants et 200 inscrits, il siégea toujours à droite, et parla quelquefois sur des questions administratives. Le 20 janvier 1825, M. de Curzay fit un rapport assez plaisant sur la pétition d'un Français qui proposait une taxe sur les chiens de luxe, et un impôt de 15 francs sur les pigeonniers et colombiers. Préfet de la Loire-Inférieure (2 septembre 1824) ; de la Vendée (22 septembre 1824) ; d'Ille-et-Vilaine (18 juillet 1827), et enfin de la Gironde (29 août 1829) ; il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1826. Il ne fut pas des 221. Le 3 juillet 1830, le département de la Vienne l'avait réélu par 112 voix (141 votants, 261 inscrits). Mais il refusa de reconnaître le gouvernement nouveau et adressa, le 14 août, au président de la Chambre, cette lettre de démission :

Poitiers, 14 août.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'apprends, par les journaux, qu'un nouveau serment est demandé aux députés de la Chambre élective ; je me hâte de vous informer, qu'après avoir, au prix de mon sang et au péril de ma vie, gardé fidèlement le serment que j'avais juré à Charles X, il m'est impossible d'en prêter un autre. »

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« VICOMTE DE CURZAY. »

Il se retira alors dans son château de Curzay, où il mourut.

**CUSSET** (JOSEPH-MARIE), membre de la Convention, né à Lyon (Rhône), le 26 mars 1759, exécuté à Paris le 10 octobre 1796, était marchand de soieries à Lyon, quand il fut (8 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département de Rhône-et-Loire, le 13 sur 15, avec 480 voix sur 819 votants. Il prit place à la Montagne et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal, lors du procès du roi : « Je ne crains pas de cumuler sur ma tête les fonctions de juge et de législateur. Je demande la mort dans les vingt-quatre heures. » Envoyé en mission aux armées, il écrivit de Thionville à la Convention (septembre 1793) pour annoncer l'entrée des Autrichiens à Sierk et les horreurs commises par l'ennemi : « Ils ont pillé, brûlé, fait abattre à coups de sabre l'arbre de la liberté, massacré de malheureux pères de famille ; leur barbarie a été plus loin : ils ont arraché les langues, coupé les pieds et mains, qu'ils mettaient dans les poches de ces malheureux blessés... » Le 17, une nouvelle lettre de lui annonçait la défaite des Autrichiens et des Prussiens : « Les hordes étrangères et les émigrés avaient formé le plan d'enlever les postes de Rodemack, Roussy, Cattenom et autres, de piller, ravager, incendier tous ces environs ; mais l'activité, la valeur républicaine ne laissent pas ainsi compter les vils esclaves... » Dévoué jusqu'au bout au parti de la Montagne et des Jacobins, Cusset, de retour à Paris, combattit énergiquement la contre-révolution. Impliqué en l'an IV dans la conspiration du camp de Grenelle, il fut traduit devant la Commission militaire, sous la prévention d'avoir « pris part au complot qui avait éclaté dans la nuit du 23 au 24 fructidor, de s'être transporté au camp de Grenelle pour corrompre la troupe, égorgé l'état-major, se porter ensuite au Directoire, renverser le gouvernement et rétablir la Constitution de 1793. » Il fut condamné à mort, et fusillé.

**CUSSY** (GABRIEL DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et membre de la Convention, né à Caen (Calvados), le 13 août 1739, exécuté à Paris le 15 novembre 1793, était directeur de la monnaie à Caen. Député du tiers aux Etats-Généraux, le 25 mars 1789, pour le bailliage de Caen, il adopta modérément les idées de la Révolution, et se fit dans l'Assemblée constituante une spécialité des questions monétaires. Le 29 août 1790, il exposa les inconvénients qu'il y aurait à affaiblir le titre et le poids des petites monnaies d'argent et des monnaies de billon, et réclama et obtint la formation d'un « comité des monnaies » chargé spécialement de « s'occuper de tout ce qui a rapport au titre, au poids des monnaies et à la proportion qui doit être établie entre leurs valeurs respectives. » Le 4 septembre, il présenta à l'Assemblée « le brave Cabiou », sergent des milices garde-côtes de la compagnie d'Oistreleim, en Normandie, qui s'était distingué dans l'accomplissement de son devoir. Puis il intervint à nouveau dans les débats que soulevèrent la législation des monnaies, la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent, la création des petits assignats, etc. Le 20 juin 1791, il rendit compte, au nom du comité des monnaies, des expériences faites pour rendre le métal des cloches propre à fabriquer de la monnaie de billon. Cussy élu, le 8 septembre 1792, par le département du Calvados, membre de la

Convention, le 11<sup>e</sup> sur 13, par 306 voix (580 votants), siégea parmi les modérés, vota, dans le procès du roi, « pour la réclusion et le bannissement », soutint la politique des Girondins, et fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi à la suite de l'arrestation de ces derniers (31 mai 1793). Ses biens furent confisqués au profit de la République, et lui-même, arrêté à Bordeaux, fut ramené à Paris, condamné à mort et exécuté.

**CUSTINE** (ADAM-PHILIPPE, COMTE DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Metz (Moselle), le 4 février 1740, exécuté à Paris, le 28 août 1793, fut, comme fils de famille noble, nommé sous-lieutenant au régiment de Saint-Chamons, dès l'âge de sept ans (1747), et figura à ce titre dans la suite du maréchal de Saxe, lors de la campagne dans les Pays-Bas en 1748. Réformé en 1749, il vint faire ses études à Paris, entra dans le régiment du roi, suivit la guerre de Sept ans, devint capitaine aux dragons de Schombert, et passa quelque temps à la cour de Prusse pour étudier la nouvelle organisation militaire, due à Frédéric-le-Grand. Au retour, le duc de Choiseul fit créer pour lui le régiment des dragons de Custine, que celui-ci soumit à la discipline prussienne, et qu'il échangea, en 1780, contre celui de Saintonge-infanterie, à la tête duquel il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, et se distingua au siège de New-York; rentré en France, il fut nommé maréchal de camp et commandant de Toulon. Le 16 mars 1789, la noblesse du bailliage de Metz l'élut député de son ordre aux États-Généraux, par 18 voix sur 23 votants; il se montra partisan des réformes, vota pour l'organisation des gardes nationales, pour la déclaration des droits de l'homme, mais contre l'aliénation des biens du clergé, contre les décrets relatifs aux émigrés, et pour la prérogative royale du droit de paix et de guerre. Vivement attaqué pour ces contradictions de conduite, il s'en expliqua dans une lettre adressée, le 10 février 1791, à la *Gazette nationale*:

« Mon mépris pour la calomnie, pour les pamphlets qui la publient, et que je ne lis jamais, m'a longtemps laissé ignorer que mon nom fût sur la liste du club monarchique. Député de l'Assemblée nationale, je me suis fait la loi de n'adopter aucun parti. Je ne suis pas plus du club des Jacobins que du club monarchique; mes opinions sont celles d'un citoyen français dont l'âme libre ne put jamais être enchaînée; les décrets sanctionnés sont ma religion; persuadé que nulle société ne peut exister sans loi, celles de l'Assemblée nationale, sanctionnées par le roi, n'auront jamais un plus ferme, un plus inébranlable défenseur.

CUSTINE,

député à l'Assemblée nationale. »

Elevé au grade de lieutenant-général, le 6 octobre 1791, il fut envoyé à l'armée du Rhin (1792), et appelé par Luckner au commandement de Landau, qu'il défendit vaillamment contre l'armée prussienne. Nommé général en chef du camp de Soissons, il sollicita bientôt un autre commandement, et remplaça Luckner à la tête de l'armée du Rhin. Sa campagne fut brillante; il prit Spire d'assaut (19 septembre 1792), s'empara de Worms, et arriva devant Mayence, le 21, y entra, au bout de deux jours de négociations. Cédant lui-même à l'ivresse de la victoire, et comptant sur un soulèvement général de l'Allemagne, il ne tint pas compte de l'ordre du ministre de la guerre qui lui prescri-

vait de marcher sur Coblenz, entra en Allemagne et occupa Francfort-sur-le-Mein. Mais les Prussiens l'en chassèrent, et Custine, craignant d'être coupé, se retira en hâte sur Mayence, non sans avoir perdu, à Costein, une partie de son artillerie. Mayence fut bientôt investie par des forces considérables, Custine, qui attribuait déjà ses revers à l'impéritie du ministre de la guerre et à la jalousie de Kellermann, demanda des renforts; on lui adjoignit l'armée de la Moselle, mais, battu à Bingen, et apprenant que l'ennemi avait forcé les passages des Vosges, il se replia derrière les lignes de Wissembourg, et offrit sa démission à la Convention, qui la refusa, on lui maintenant sa confiance.

Il eut alors l'impudence d'écrire au président de la Convention une longue lettre dans laquelle il insinua que la patrie ne pouvait être sauvée que par un dictateur, et que ce dictateur devait être un général. Cette lettre lui attira les plus vives attaques de Marat et des Jacobins; on le mit pourtant à la tête de l'armée du Nord, que la mort du général Dampierre venait de laisser sans chef, mais il avait à peine pris possession de son commandement, qu'un ordre du comité de Salut public le rappela à Paris. Arrêté, enfermé à l'Abbaye, il fut, sur un rapport de Barère, traduit devant le tribunal révolutionnaire, sous la prévention d'avoir livré Francfort aux Prussiens, d'avoir abandonné Mayence, d'avoir trahi la République et aspiré à la tyrannie. Il se défendit avec courage, soutint, dans cette terrible tâche, par la persévérance et les démarches de sa belle-fille; mais les menaces d'Hébert et un discours de Robespierre hâtèrent la solution du procès qui traîna en longueur, et Custine fut condamné à mort (27 août 1793). Il demanda un confesseur, écrivit à son fils une lettre touchante, dans laquelle il le chargeait de réhabiliter sa mémoire à l'aide de sa correspondance, et fut exécuté le lendemain.

CUTSEM. — Voy. VAN CUTSEM.

**CUVERVILLE** (LOUIS-PAUL-MARIE CAVELIER DE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1858 à 1863, né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 27 août 1802, est le fils du contre-amiral Louis Hyacinthe Cavelier de Cuverville (1741-1819). Il suivit la carrière militaire, servit le gouvernement de la Restauration, se retira en 1830 avec le grade de lieutenant d'infanterie, et se fit élire conseiller général des Côtes-du-Nord. Conservateur monarchiste, il fut porté candidat à l'Assemblée législative, et élu, le 13 mai 1849, le 6<sup>e</sup> sur 13, représentant des Côtes-du-Nord, par 70,497 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits). Il vota constamment avec la droite, appuya toutes les lois répressives et revint, le 30 janvier 1853, au Palais-Bourbon, comme député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord au Corps législatif. Il avait obtenu, sans concurrent, 14,399 voix sur 14 400 votants et 23,130 inscrits, et remplaçait M. Bigrel, qui ne pouvait siéger à cause de l'incompatibilité de ses fonctions avec le mandat parlementaire. Il se rallia au gouvernement impérial, qui ne lui opposa jamais aucun candidat officiel, et fut réélu le 22 juin 1857, par 17,722 voix (22,168 votants, 36,673 inscrits), contre 4,120 (M. Glais-Bizoin, de l'opposition démocratique. Il siégea dans la majorité jusqu'en 1863. A cette époque il échoua, avec 10,655 voix contre M. de Jauzé, indépendant, élu par 12,847 suffrages. Il se retira alors

dans son château de la Porte-d'Ohaïn (Côtes-du-Nord), et se tint à l'écart de la politique.

**CUVIER** (JEAN-LÉOPOLD-NICOLAS-FRÉDÉRIC, BARON), pair de France, né à Montbéliard (Doubs) le 23 août 1769, mort à Paris le 13 mai 1832, était d'une famille de protestants français qui, pour fuir la persécution, au xv<sup>e</sup> siècle, vint s'établir dans la principauté de Montbéliard, domaine du duc de Wurtemberg jusqu'à la Révolution. Son père avait été officier d'un régiment suisse au service de la France, et vivait à Montbéliard d'une petite pension de retraite. D'une intelligence vive et curieuse, le jeune Cuvier se livra tout jeune à la lecture de Buffon, dont il avait trouvé les œuvres dans la bibliothèque de son oncle, et fit ses études au collège de Montbéliard. Destiné à l'état ecclésiastique, mais n'ayant pu obtenir la bourse réservée aux meilleurs élèves de Montbéliard pour aller faire leurs études théologiques à Tübingue, il dut à la protection de la belle-sœur du duc de Wurtemberg, laquelle habitait alors le château de Montbéliard, d'être admis gratuitement à l'Académie Carolino, de Stuttgart; il y étudia la philosophie, l'administration et les sciences naturelles. Après quatre ans d'Académie, il accepta, faute de ressources suffisantes, une place de précepteur chez le comte d'Héricy, près de Pécamp, en Normandie (1787); il y demeura sept ans, en profitant de sa position pour étudier les animaux marins et les plantes. Il se fit connaître dans une petite société d'agriculture des environs, à Valmont, entra en relations avec Jusseu, Geoffroy-St-Hilaire, Lacépède, leur communiqua ses manuscrits, fut maudé par eux à Paris, et nommé, par leur influence, membre de la commission des arts, professeur à l'École centrale du Panthéon, enfin supplantant du cours d'anatomie comparée au Muséum (juillet 1796). Ses leçons qui, par la reconstitution du monde antédiluvien, révélèrent les périodes successives du globe, produisirent dans la science une révolution complète. Appelé à l'Institut lors de la réorganisation de ce corps (1796), il en devint secrétaire (1800), et secrétaire perpétuel, deux ans après; il fut nommé, en 1802, un des six inspecteurs généraux de l'instruction publique, puis conseiller à vie de l'Université (1808), fut chargé d'organiser des académies en Italie et en Hollande (1809-1811), envoyé à Rome dans le même but en 1813, et créé chevalier de l'Empire (23 octobre 1811); il reçut à Rome sa nomination comme maître des requêtes. Peu après, l'empereur lui confia la mission singulière d'aller défendre Mayence contre les armées de la coalition; mais il ne put arriver à temps. La Restauration le fit entrer au Conseil d'Etat (1814); il y présida le comité de l'intérieur (1819). La présidence de la commission royale de l'instruction publique lui fut donnée dans les sessions de 1819-1820, et de 1821-1822. En 1824, il fut nommé grand-maître de l'Université à l'égard des facultés de théologie protestante, et, en 1827, directeur des cultes non catholiques au ministère de l'intérieur. Dans ces hautes situations, Cuvier prit une part très active à la préparation au Conseil d'Etat, et à la discussion devant la Chambre, d'un grand nombre de

projets de loi. Le gouvernement de Louis-Philippe le fit entrer à la Chambre des pairs le 19 novembre 1831; il mourut moins de six mois après. On a de lui : *Le Règne animal distribué d'après son organisation* (1816). — *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, 2<sup>e</sup> édit. (1821). — *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, nouvelle édit. (1831). — *Histoire naturelle des poissons* (1828). — *Eloges historiques* (1800-1827), etc.

**CUVINOT** (PAUL-LOUIS-JOSEPH), membre du Sénat, né à Liancourt (Oise), le 1<sup>er</sup> juin 1837, passa par l'École polytechnique et entra aux Pouts-et-Chaussées. Ingénieur du service hydrographique dans le département du Doubs (1860), puis à Mantes, il fut attaché, lors de la guerre franco-prussienne, à la commission de de l'armement de Paris et chargé de la pose d'un câble sous-fluvial qui devait relier la capitale à la province; puis il se rendit auprès de la Délégation de Tours. Après la guerre, il remplit les fonctions d'ingénieur à Saint-Dizier, fut appelé, en 1876, à diriger le service de la navigation de la Seine et des ponts de Paris, et lorsque, pour la première fois, M. de Freycinet reçut (décembre 1877) le portefeuille des travaux publics, il donna à M. Cuvinot le grade d'ingénieur en chef, et le nomma directeur du personnel et chef du cabinet. M. Cuvinot occupait ce poste lorsqu'il fut, le 5 janvier 1879, élu sénateur de l'Oise, le second, par 499 voix sur 774 votants. Bien qu'il eût donné sa démission de fonctionnaire, un décret du 18 janvier 1879 le maintint à titre provisoire à la tête du cabinet et du personnel. Au Sénat, M. Cuvinot prit place à gauche et vota avec ce groupe : pour les ministères Dufaure et Ferry, pour l'article 7 et les lois sur l'enseignement, pour l'application des décrets aux congrégations (1880), pour la nouvelle formule du serment judiciaire (1882), pour la réforme de la magistrature (1883), pour le rétablissement du divorce (1884), pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, etc. En 1887, il fut rapporteur de la loi sur les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés. Réélu sénateur de l'Oise, le 5 janvier 1888, le 1<sup>er</sup> sur 3, par 693 voix (1,100 votants), M. Cuvinot a été en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (19 février 1890), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat 'affaire du général Boulanger'. A plusieurs reprises il a été question de M. Cuvinot pour un portefeuille.

**CYPIERES** (LOUIS-ANTOINE, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, avait servi dans la marine. Ancien lieutenant de vaisseau, et chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Marseille. Il se déclara contre les idées nouvelles, et vota avec le côté droit de l'Assemblée jusqu'au 9 février 1791, époque à laquelle il donna sa démission.

## D

**DABBADYE** (JEAN-MELCHIOR, BARON), députés aux États-Généraux de 1789, né à Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), le 6 janvier 1748, mort à Paris, le 8 mars 1820, suivit la carrière des armes, et sortit de l'École de Mézières en 1789 avec le grade de lieutenant du génie. Il passa capitaine en 1777, fut envoyé à la Martinique, et, de là, rejoignit le corps d'armée français dans la guerre de l'indépendance américaine; il y gagna la croix de Saint-Louis, et rentra en France en 1782. Le 9 avril 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux États-Généraux pour la sénéchaussée des Quatre-Vallées (Bordeaux), et fut admis à siéger le 30 août suivant, en remplacement de M. le vicomte de Ségur, démissionnaire. Il fit partie du comité militaire, fut chargé de plusieurs rapports importants, et, après la session, rentra dans le service actif; il se distingua à l'armée du Nord (1792), puis à celle de l'Ouest (1793), lors de la prise de Chemillé et du château de Saumur, où il fut fait prisonnier après avoir eu son cheval tué sous lui. Nommé chef de bataillon (16 décembre 1793), il fut chargé des fortifications de Niouport, passa chef de brigade (février 1796), colonel directeur des fortifications (août 1799), et chef de bureau du personnel du génie au ministère de la guerre (1800). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier du même ordre (25 prairial), il fut appelé, en 1805, à la direction du génie à l'armée du Nord, et, après avoir fait exécuter les travaux de défense de Thorm, fut promu (8 mars 1807) au grade de général de brigade. Envoyé à l'armée d'Espagne, il fut créé baron de l'Empire le 17 mai 1810, fait prisonnier lors de la capitulation de Baylen, et chargé, après sa mise en liberté, de défendre l'île d'Aix. En 1814, il se battit sous les murs de Paris, fut nommé à la Restauration chevalier de Saint-Louis, puis commandeur de la Légion d'honneur (23 août 1814), commanda le génie dans le corps d'armée du général Lamarque pendant les Cent-Jours, et fut nommé inspecteur général du génie. Il fut mis à la retraite à la seconde Restauration.

**DABBAYE** (LOUIS-JACQUES), dit D'ABBAYE, député aux États-Généraux de 1789, né à Melle (Deux-Sèvres), en 1737, mort à Poitiers (Vienne) en 1818, était le fils d'un notaire de Melle. Il entra dans la magistrature, et était, depuis 1762, président de la prévôté de cette ville, membre de l'assemblée provinciale du Poitou (1787) et délégué de l'élection de Saint-Maixent à l'assemblée du tiers à Poitiers (1789), lorsqu'il fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux pour la sénéchaussée du Poitou. Il fut membre du comité de la vérification des pouvoirs, prêta le serment du jeu de paume, et donna sa démission, le 3 novembre 1789, pour raison de santé. Nommé procureur-syndic à Melle le 8 juillet 1790, il renonça bientôt à la vie politique, et vint habiter Poitiers où il mourut à un âge très-avancé.

**DABEAUX** (FRANÇOIS), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, député au Corps législatif de 1860 à 1864, né à Aurignac (Haute-Garonne), le 18 mai 1796, mort à Aurignac, le 19 juin 1864, se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de Saint-Gaudens (1823). Plusieurs fois bâtonnier de l'ordre, il fit constamment partie, sous le règne de Louis-Philippe, du conseil général de la Haute-Garonne, et brigua, d'ailleurs sans être élu, le mandat législatif en 1842 et en 1846. Après la révolution de février, il se déclara républicain, et fut élu en cette qualité, le 5<sup>e</sup> sur 12, par 53,827 voix, représentant de la Haute-Garonne à la Constituante, le 28 avril 1848. Mais après avoir voté pour le bannissement de la famille d'Orléans et contre le rétablissement du cautionnement, il ne tarda pas à se rapprocher de la droite, se prononça pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, et soutint en général, après l'élection du 10 décembre, la politique de L.-N. Bonaparte. Il la favorisa encore davantage à l'Assemblée législative, où il fut réélu (18 mai 1849), le 1<sup>er</sup> sur 10, par 62,863 voix (94,485 votants, 139,005 inscrits). Après s'être associé à tous les efforts de la majorité monarchiste contre les institutions républicaines, il approuva le coup d'Etat de décembre, et entra dans la commission consultative nommée par le président. Attaché en 1852 au conseil d'Etat comme maître des requêtes, il fut nommé, en 1858, préfet de l'Aude, exerça ces fonctions jusqu'en 1860, fut admis à la retraite, et se fit élire comme candidat officiel du gouvernement, le 16 décembre 1860, en remplacement de M. Alengry, décédé, député au Corps législatif par la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aude, avec 22,934 voix (30,357 votants, 89,957 inscrits), contre MM. de Guiraud, 5,649, Vallières, 1,180, et Callat-Germain 548. L'élection de M. Dabeaux fut annulée. Il dut se soumettre de nouveau au scrutin, et il obtint, le 7 avril 1861, la confirmation de son mandat par 24,587 voix sur 24,775 votants et 41,190 inscrits. Il fit partie de la majorité dynastique, fut encore réélu le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 29,608 voix (29,797 votants, 42,038 inscrits), et mourut en 1864 pendant la législature. Il eut pour successeur au Corps législatif M. Peyrusse. — Officier de la Légion d'honneur.

**DABRAY** (JOSEPH-SÉRAPHIN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Nice (Alpes-Maritimes) en 1752, mort à Nice, le 4 août 1841, était avocat dans cette ville. Il entra à la Convention comme député des Alpes-Maritimes, département qui ne fut créé que le 31 janvier 1793: le rapport des élections dans ce département ne fut présenté que le 23 mai suivant. Dabray prit parti pour les Girondins et

fut compris dans les poursuites qui suivirent le 31 mai. Mis en état d'arrestation, il fut libéré au 9 thermidor et inscrit, le 18 frimaire au III, sur la liste des 73 représentants autorisés, sur la motion de Merlin (de Douai), à « rentrer sur le champ dans le sein de la Convention nationale ». Élu, le 21 germinal an V, par 63 voix, député des Alpes-Maritimes au Conseil des Cinq-Cents, il applaudit un discours de Lesage-Sénault contre le royalisme, fit valider diverses élections, annonça l'apparition des Anglais sur les côtes de Nice, et les mesures prises contre eux, etc., et, favorable au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur; il y représenta les Alpes-Maritimes jusqu'en 1803; puis il se retira à Nice où il mourut à un âge très avancé.

**DACIER** (Dox-Joseph, baron), membre du Tribunal, né à Valognes (Manche), le 1<sup>er</sup> avril 1742, mort à Paris le 4 février 1833, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, fut admis comme boursier au collège d'Harcourt, et reçut les ordres mineurs. Il travailla ensuite avec les historiographes Lacurne Sainte-Palaye, se lia avec l'érudit de l'Anjou, et, par le crédit de ce dernier, qui était gouverneur du duc de Chartres, fut logé au Palais-Royal, et obtint, après avoir publié les *Histoires d'Élien*, d'entrer comme associé (14 juin 1772) à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il y présenta d'intéressants Mémoires historiques, traduisit la *Cyropédie* en 1777, collationna les différents manuscrits de Froissart, et fut nommé secrétaire perpétuel (6 décembre 1782), puis pensionnaire de l'Académie (31 juillet 1792). Il avait renoncé à poursuivre sa carrière dans les ordres, avait été nommé membre du conseil municipal de Paris (1790), chargé de l'organisation du nouveau système des contributions indirectes, et même appelé par le roi au poste de ministre des finances, qu'il refusa. Après le 10 août 1792, il se retira à Marly, pour s'occuper exclusivement d'agriculture, et fut l'un des fondateurs de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise. A la réorganisation de l'Institut, il fit partie (23 frimaire an IV) de la cinquième section, classe d'histoire et de littérature anciennes, fut nommé conservateur de la Bibliothèque nationale (an VIII), président de sa section à l'Académie (2 germinal an X), et membre du Tribunal (27 germinal suivant). Ses rapports dans cette Assemblée furent remarquables. Secrétaire perpétuel de l'Académie (15 pluviôse an XI), membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), il fut créé chevalier de l'Empire, le 16 décembre 1810. La Restauration lui donna le cordon de Saint-Michel (1819). Il devint membre de l'Académie française, le 27 juin 1823, en remplacement du duc de Richelieu, et fut créé baron par Charles X (mai 1830). Il mourut après une assez longue maladie qui n'avait point altéré la piquante vivacité de son esprit, ni le charme de sa vaste érudition. On lui doit, outre les ouvrages déjà cités : *l'Histoire de l'Académie*, dans les volumes de la collection; *Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes depuis 1787*, et sur leur état actuel, rapport présenté au Conseil d'État en 1808; les matériaux de l'édition de Froissart, de M. Buchon, etc.

**DAGORNE** (MARIN-JEAN-PIERRE), député de 1831 à 1832, né à Corseul (Côtes-du-Nord), le 20 octobre 1826, appartenait comme ecclésiast-

tique au diocèse de Dinan. Il se porta candidat conservateur aux élections législatives du 21 août 1831, et fut élu député par la 1<sup>re</sup> circonscription de Dinan, avec 5,715 voix (11,275 votants, 16,034 inscrits), contre M. Jean Even, 5,482 voix. Il prit place dans les rangs de la droite et vota avec elle contre le ministère Ferry. Mais de graves protestations étant parvenues à la Chambre contre l'élection de l'abbé Dagorne, à cause de la pression que divers membres du clergé auraient exercé sur les électeurs en faveur de leur collègue, l'invalidation fut prononcée; les électeurs de la circonscription furent convoqués à nouveau, et M. Dagorne échoua, le 2<sup>e</sup> janvier 1832, avec 5,854 voix contre 6,525 accordées à l'élu républicain, M. Even.

**DAGUENET** (JACQUES-ADOLPHE), député de 1836 à 1843, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), le 9 juillet 1801, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 16 octobre 1886, étudia le droit et suivit d'abord la carrière de la magistrature. La révolution de 1830 le trouva procureur du roi et lui conserva ses fonctions : il fut, dès lors, successivement substitué au procureur général, avocat général et conseiller à la cour royale de Pau, puis procureur général et enfin président à la cour d'Orléans. Il débuta dans la politique, le 25 janvier 1836, ayant été élu député du 3<sup>e</sup> collège des Basses-Pyrénées (Mauléon), en remplacement du général Harispe, nommé pair de France. Il vota avec les conservateurs. Son mandat lui fut renouvelé : le 4 novembre 1837, par 110 voix (113 votants, 156 inscrits); le 2 mars 1839; le 9 juillet 1842, par 99 voix (102 votants, 151 inscrits). Sa nomination de premier président, survenue au cours de la législature, obligea M. Daguenet à se soumettre une fois de plus à la réélection : il l'obtint, le 2 mai 1846, puis aux élections générales du 1<sup>er</sup> août de la même année, à l'unanimité des votants (114 sur 152 inscrits). Il soutint jusqu'au bout le gouvernement de Juillet, donna sa démission de magistrat en 1848, et rentra dans la vie privée. Élu par le canton de Saint-Palais membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, dont il devint président, il rentra au Parlement, lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale. Le 9<sup>e</sup> et dernier, il fut élu représentant des Basses-Pyrénées, par 39,656 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits). M. Daguenet siégea au centre droit, s'associa à la politique conservatrice et monarchiste de la majorité, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le gouvernement du 24 mai, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, mais se rallia au vote des lois constitutionnelles. Président de la commission d'initiative, M. Daguenet fut chargé de rédiger le rapport sur la proposition de rétablissement de la monarchie déposée le 15 juin 1874 par M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Il conclut au rejet, « cette proposition, dit-il, étant la seule, de toutes celles qui se sont produites jusqu'à ce jour, qui coûte- et méconnaît le caractère obligatoire du statut du 20 novembre. » Élu, le 30 janvier 1876, sénateur des Basses-Pyrénées, le 1<sup>er</sup> sur 3, par 507 voix (549 votants), à la fois par les conservateurs et par les républicains, à cause de ses déclarations constitutionnelles, M. Daguenet n'en vota pas moins, en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés. Mais après

l'échec de la tentative du 16 mai, il se rapprocha du centre gauche et fut de ceux des membres du groupe « constitutionnel », qui déclarèrent, dans les premiers jours de mars 1878, vouloir renoncer à la politique de résistance pour soutenir le ministère Dufaure. A dater de ce jour, il se sépara plusieurs fois, dans ses votes, de la droite monarchique. Néanmoins il se prononça (1880) contre l'article 7 et contre l'application des lois aux congrégations non autorisées. M. Daguilhon échoua au renouvellement sénatorial du 8 janvier 1882, avec 215 voix contre 409 accordés au dernier élu des républicains, M. Renard. Il se retira alors à Bayonne, où il mourut.

**DAGUILHON-LASSELVE** (Louis-Osmin), député de 1846 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lavaur (Tarn), le 11 août 1810, mort à Lavaur, le 2 mars 1887, commença ses études au collège de Sorèze et les termina à Paris. Renonçant à la carrière militaire, qu'il avait en d'abord le dessein de suivre, il entreprit plusieurs voyages à l'étranger, puis revint dans son pays natal, fut nommé maire de Lavaur en 1846, et, le 1<sup>er</sup> août de la même année, fut élu député du 5<sup>e</sup> collège du Tarn, par 202 voix (555 votants, 600 inscrits), contre 260 à M. Espigat-Sienrac, député sortant. Il vota le plus souvent à la Chambre avec le tiers-parti. La révolution de février 1848 l'avait remplacé comme maire; mais il reprit ses fonctions peu de temps après. Il réunit un grand nombre des suffrages aux élections pour l'Assemblée constituante, et, le 13 mai 1849, fut élu représentant du Tarn à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 47,170 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits). Il fit partie de la majorité, et s'associa à ses votes les plus importants, sans se rallier à la politique personnelle du prince-président. Après le rétablissement de l'Empire, il lutta dans les rangs de l'opposition orléaniste contre le gouvernement, qui défendait d'autres membres de sa famille (V. *Daguilhon-Pujol*). Aux élections du 1<sup>er</sup> mai 1863, il obtint, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Tarn, 4,637 voix contre 17,216 accordées au candidat officiel, élu, M. Daguilhon-Pujol, et à celle du 24 mai 1869, 3,333 voix contre M. Daguilhon-Pujol fils, 16,046, M. Bermond, 6,975, et M. Mazuc, 1,178. M. Daguilhon-Lasselve fut plus heureux aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale. Le 1<sup>er</sup> sur 7, par 59,099 voix (78,036 votants, 112,556 inscrits) il fut élu représentant du Tarn. D'abord inscrit à la réunion Feray, il passa bientôt au centre droit et signa la déclaration dont M. Target donna lecture le 24 mai 1873, pour expliquer comment ses amis et lui se disposaient à voter le renversement de Thiers. M. Daguilhon-Lasselve se prononça dans la législature : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi sur les maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il s'abstint dans le scrutin d'ensemble sur les lois constitutionnelles. Il se représenta aux élections de 1876, et échoua dans l'arrondissement de Lavaur, avec 3,736 voix contre 4,938 données à l'élu, M. Marty, républicain, et 4,129 à M. Daguilhon-Pujol, bonapartiste.

**DAGUILHON-PUJOL** (Pierre-Jean-Marie-Gustave), député de 1831 à 1834, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Lavaur (Tarn), le 12 janvier 1792, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 décembre 1882, était de la même famille que le précédent. Il étudia le droit et entra dans la magistrature. Elu, le 5 juillet 1831, député du 6<sup>e</sup> collège du Tarn (Lavaur), par 182 voix sur 293 votants et 434 inscrits, contre 68 à M. Pagèze de Saint-Lieux, il fit partie de la majorité gouvernementale et fut nommé avocat général près la cour de Toulouse. C'est là qu'il fit toute sa carrière judiciaire, jusqu'au 14 juillet 1862, époque à laquelle il prit sa retraite avec le titre de président honoraire à la cour. Il s'était représenté sans succès aux élections législatives de 1834 et de 1837. Rallié, plus tard, au gouvernement impérial, il accepta la candidature officielle le 1<sup>er</sup> mai 1863, et fut élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Tarn au Corps législatif, par 17,216 voix (22,037 votants, 33,769 inscrits), contre M. Daguilhon-Lasselve, 4,637. Il vota avec la majorité dynastique jusqu'à la fin de la législature, et fut remplacé par son fils (V. p. bas). — Officier de la Légion d'honneur du 18 octobre 1865.

**DAGUILHON-PUJOL** (Pierre-Calixte-Emmanuel), député au Corps législatif de 1869 à 1870, député de 1877 à 1881, né à Lavaur (Tarn), le 2 juin 1823, fils du précédent, entra à l'École Polytechnique en 1843, en sortit, en 1850, sous-lieutenant d'artillerie, fut nommé lieutenant en 1854 et capitaine en 1860. Il fit les campagnes de Crimée et d'Italie. Vers 1866, il donna sa démission, se présenta pour remplacer son père au Corps législatif, le 24 mai 1869, et fut élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Tarn par 16,046 voix (27,600 votants, 91,090 inscrits), contre MM. Bermond, 6,975, Daguilhon-Lasselve, 3,333 et Mazuc, 1,178. Il prit place dans la majorité et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre, il se présenta aux élections législatives de 1876, mais il échoua, comme candidat bonapartiste, au second tour de scrutin, le 5 mars 1876, avec 4,129 voix contre 4,938 à M. Marty, républicain, élu, et 3,756 à M. Daguilhon-Lasselve, conservateur orléaniste. Il fut plus heureux le 14 octobre 1877, grâce à l'appui du gouvernement du Seize-Mai. Devenu député de Lavaur, par 8,273 voix (13,389 votants et 16,395 inscrits), contre 5,048 à M. Marty, député sortant, il s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il vota contre le ministère Dufaure, contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, contre l'article 7, contre l'application des décrets aux congrégations, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fut pas réélu le 21 août 1881, n'ayant obtenu que 6,234 voix contre 7,014 à M. Compyrè, républicain. En 1885, il réunit 45,000 voix sur la liste conservatrice, tandis que le dernier élu des républicains, M. Héral, en obtenait 47,226. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**DAHIREL** (François-Mathieu-Marie), député de 1815 à 1816, né à Josselin (Morbihan), le 19 juin 1771, mort à une date inconnue, était avocat dans son pays natal. Il appartient quel que temps à l'armée, puis se fixa à Plœrmel, et fut dans cette ville receveur de district et administrateur de l'hospice. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département